

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenu le 7 octobre 2019, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lamoureux, maire.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Clermont Bossé
M	Jimmy Samson
Mme	Claudette Laroche
Mme	Suzy Otis
Mme	Denyse Lacombe
Mme	Marie-Anne Fortin

Valérie Normand, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Citoyens présents : Monsieur André Laroche, madame Ginette Laroche, monsieur Dominique Rouleau, madame Hélène Roy, madame Valette Bilodeau, monsieur Gaétan Fortin, madame Solange Perreault et monsieur Jocelyn Albert (19h05).

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et il souhaite également la bienvenue à la nouvelle conseillère élue, madame Suzy Otis.

2019-09-0108

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Claudette Laroche, appuyée par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2019-09-0109

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Le public se questionne sur différents sujets dont :

La sécurité routière due aux excès de vitesse dans la zone du 50km/h.

Les taxes pour l'année à venir, à savoir si elles vont augmenter.

Diminution des dépenses pour ne pas avoir d'augmentation de taxes.

La rue de la Source qui ressemble à un terrain de camping.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance reçue.

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION

2019-10-0110

Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 57 731 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyé par madame la conseillère Claudette Laroche et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE la municipalité de Launay informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

COMPTES À PAYER

Compte payé :

Chèques fournisseurs

C1900188 La Bannik	Colloque ADMQ	525.12 \$
C1900189	Remboursement clé Gym	25.00 \$
C1900190 Ville d'Amos	Incendie et enfouissement	18 636.80 \$
C1900191 Papeterie commerciale	Fourniture de bibliothèque	33.55 \$
C1900192 Bigué avocats	Statutaires	248.35 \$
C1900193 Épicerie Dépanneur Rémi	Ent/Rép bâtiment/Essence	141.59 \$
C1900194 Hydraulique J.M.P.E	Entretien/réparation pépîne	811.29 \$
C1900195 Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien/réparation bâtiment	142.53 \$
C1900196 Millaire & Godbout inc.	Outillage	38.62 \$
C1900197 Sécuriplus 9030-1319 QC inc.	Entretien/réparation bâtiment	192.93 \$
C1900198 Legault Métal inc.	Fonds structurant « aire de jeux »	321.36 \$
C1900199 Tessier Récréo-parc	Fonds struct «aire de jeux»	5 586.64 \$
C1900200 Centre du Camping La Sarre	Entretien/réparation terrain	45.15 \$
C1900201 Jambette	Fonds struct «aire de jeux»	10 891.58 \$
C1900202 Hydraulique J.M.P.E	Entretien/réparation niveleuse	76.66 \$
C1900203 Martel Construction inc.	TECQ Réfection de la salle mun	22 995 \$
C1900204 Épicerie Dépanneur Rémi	Achat de rouleaux de timbres	206.96 \$

Chèques salaires

P1900056-P1900057	Rémunération des élus	348.78 \$
P1900058-P1900059	Rémunération des élus	348.78 \$

Salaire en ligne

D1900108-D1900111	Rémunération des élus	1 450.88 \$
D1900101-D1900107	Salaires	5 302.06 \$
D1900112-D1900117	Salaires	4 602.29 \$
D1900118-D1911123	Salaires	4 695.88 \$
D1900124-D1900127	Rémunération des élus	1 450.88 \$
D1900128-D1900133	Salaires	4 517.74 \$

Accès D Août

21811-99761	Ultima Assurances	Assurances	11 122.00 \$
22011-83225	Revenu Québec	DAS Juillet 2019	3 110.41 \$
22011-57645	Revenu Canada	DAS Juillet 2019	1 228.57 \$
23113-13144	Bell Mobilité	Cellulaire	39.58 \$
23410-66927	Hydro-Québec	Éclairage rues	372.64 \$

Comptes à payer :

H2Lab inc.	Test égouts	52.20 \$
Épicerie Dépanneur Rémi	Essence nettoyage réseau égout	25.00 \$
Épicerie Dépanneur Rémi	Essence voiture	40.00 \$
Épicerie Dépanneur Rémi	Entretien/réparation bâtiment eau	17.78 \$
Épicerie Dépanneur Rémi	Essence voiture	40.00 \$
Millaire & Godbout inc.	Matériel d'ateliers	11.64 \$
Millaire & Godbout inc.	Matériel d'ateliers	44.50 \$
Millaire & Godbout inc.	Entretien/réparation bâtiments	20.59 \$
Millaire & Godbout inc.	Entretien/réparation bâtiments	20.59 \$
Millaire & Godbout inc.	Entretien/réparation bâtiments	71.24 \$
Millaire & Godbout inc.	Matériel d'ateliers	15.59 \$
Marcel Fortin	Entretien/réparation bâtiments	100.00 \$
Purolator	Test égouts	5.39 \$
Sanimos	Collecte sélective	3 419.19 \$
Enviroboue Ghislain Morin inc.	Vidange réseau d'égout	4 563.36 \$
Ville d'Amos	Écocentre 69.03/enfouis 374.89	443.92 \$
Xylem Water Solutions	Entretien/réparation égout	564.00 \$
Purolator	Transport	5.65 \$
P.G. Bilodeau Diesel inc.	Ent/rép machinerie (camion)	296.00 \$
Québec Loisirs	Fourniture de bibliothèque	271.73 \$
Municipalité de La Morandière	Frais de repas ADL	8.96 \$
Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue	Adhésion LSAT	103.48 \$
Zip Lignes	Signalisation	47.74 \$
Gyva	Fourniture de bureau	78.18 \$
Plomberie Germain Roy	Entretien/réparation bâtiments	57.44 \$
Papeterie Commerciale Amos	Fourniture de bibliothèque	431.33 \$
P.G. Bilodeau	Entretien/réparation camion	296.00 \$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Valérie Normand, directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-10-0111

RÉSOLUTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

2019-10-0112

PRIMADA

CONSIDÉRANT la lettre d'approbation du MAMH dans le dossier de demande de la Mise en place d'aires de repos et d'un bloc sanitaire dans un sentier pédestre (Dossier no 558388) et son acceptation définitive d'un montant de 10 560 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par madame la conseillère Claudette Laroché et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil a pris connaissance du protocole d'entente proposé par le Ministère et qu'il l'accepte.

QUE le conseil autorise le maire à signer le protocole d'entente et tout autre document émis à cet effet.

Adoptée

2019-10-0113

RPROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – ASPHALTAGE RUE DES CYPRÈS

ATTENDU QUE la municipalité de Launay a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports accorde par lettre du 9 août, une aide financière maximale de 15 000 pour des travaux d'amélioration des routes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la municipalité de Launay approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration par du pavage à la rue des Cyprès.

QUE puisque les entrepreneurs d'asphaltages sont à ce temps-ci de l'année de moins en moins disponible, la directrice générale et secrétaire-trésorière pourra choisir celui qui sera disponible. Puisque le montant du contrat est de moins de 25 000\$ une entente gré à gré sera convenue.

Adoptée

2019-10-0114

PROJET AIRE DE JEUX POUR TOUS PETITS – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que l'agente de développement a remis son rapport final de revenus et dépense lors de la séance de travail du 24 septembre dernier pour le projet du fonds structurant – Aide de jeux pour tous petits ;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyé par madame la conseillère Claudette Laroche et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le rapport est accepté tel que déposé par l'agente de développement.

Adoptée

2019-10-0115

OFFRE D'EMPLOI POSTE D'ANIMATEUR COMITÉ JEUNESSE

CONSIDÉRANT que madame l'animatrice du comité Jeunesse de Launay a remis sa démission par écrit le 20 septembre 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE les deux postes d'animateurs du Comité Jeunesse soient affichés le plus rapidement possible. Il s'agit de deux postes de 3h/semaine.

QUE la date limite de remise des candidatures est le jeudi 24 octobre 2019 avant 16 h.

QU'EN attendant l'embauche des nouveaux animateurs, un ou une remplaçante déjà embauchée par le passé pourra prendre la place temporairement.

Adoptée

Arrivé de monsieur le conseiller Jimmy Samson (19h49)

2019-10-0116

ADOPTION DU PMO – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi a adopté le 13 avril 2016 une résolution dans laquelle elle s’engage dans la procédure de révision de son schéma;

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi a, en vertu de l’article 14 de la Loi sur la sécurité incendie, soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu’elle entend mettre de l’avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

ATTENDU QU’EN vertu de l’article 15 de ladite Loi, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC d’Abitibi sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l’organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

ATTENDU QU’EN vertu de l’article 16 de ladite Loi, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation du plan de mise en œuvre proposé.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par madame la conseillère Suzy Otis et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE la municipalité de Launay donne son avis à la MRC d’Abitibi sur les objectifs de protection optimale que cette dernière propose, en lui soumettant ses commentaires sur les propositions qui lui ont été faites.

QUE la municipalité de Launay adopte également le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu’elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé.

Adoptée

2019-10-0117

TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.

IL EST PAR CONSÉQUENT proposé par madame la conseillère Suzy Otis, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Samson et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle.

QUE la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

TECQ 2019-2023

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet à chacun des membres du conseil le guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale afin qu'ils en prennent connaissance. Elle leur en fait un bref résumé puisque la municipalité pourra déposer une nouvelle programmation de travaux en 2020, dès que la TECQ 2014-2018 aura été approuvée final par le MAMH.

2019-10-0118

CONGÉ SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ # 17

CONSIDÉRANT la demande écrite du 23 septembre de l'employé # 17.

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu.

QUE le conseil autorise l'employé à quitter ses fonctions pour une période d'un an sans solde.

L'autorisation de congé sans solde est effective à compter de ce jour. Si l'employé désire reprendre ses fonctions, il devra en aviser le conseil par écrit un mois avant la date de retour, c'est-à-dire au plus tard le 31 août 2020 afin de reprendre ses fonctions le 5 octobre 2020. L'employé pourra reprendre ses fonctions seulement à cette date et non en importe quel temps.

Au moment de la reprise en fonction l'employé n'aura pas droit à des vacances ni à des congés "qualité de vie" et ce considérant qu'elle n'a pas été employé de la municipalité pendant presque toute l'année.

Le conseil municipal n'acceptera pas que deux employés demandent un congé sans solde en même temps.

Adoptée

Madame la conseillère Marie-Anne Fortin demande que le procès-verbal indique son désaccord envers cette décision.

2019-10-0119

OFFRE D'EMPLOI POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

CONSIDÉRANT que l'agente de développement local pour la municipalité de Launay a demandé un congé sans solde d'un an par écrit le 23 septembre dernier.

Il est proposé par madame la conseillère Denys Lacombe, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Samson et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE le poste d'agent de développement local soit affiché le plus rapidement possible, et ce au plus d'endroits possible. Il s'agit d'un poste de 32h/semaine du lundi au jeudi de 8 h à 17h.

QUE l'emploi est d'une durée d'une année à compter de la date ce jour.

QUE les conditions d'embauche seront tel que stipulé à l'annexe A des ententes de travail sous le numéro de résolution **2019-09-0104**. La date limite de remise des candidatures est le jeudi 24 octobre 2019 avant 16 h.

Adoptée

2019-10-0120

COMITÉ D'ENTREVUES

CONSIDÉRANT que deux postes sont ouverts soit le poste d'agent de développement local et celui d'animateur comité jeunesse dans la municipalité de Launay.

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE le comité sera formé d'un employé du bureau municipal, soit la directrice générale ou la directrice générale adjointe, ainsi que du maire, de madame la conseillère Claudette Laroche et madame la conseillère Suzy Otis.

QUE le comité de sélection analysera les candidatures et fera par la suite les entrevues. Ceux-ci s'entendront sur des dates de rencontre à cet effet.

QUE suite aux analyses et entrevues des candidats, le comité fera des recommandations au conseil avant la séance ordinaire du 4 novembre et qu'une décision sera prise à ce moment.

Adoptée

PRÉSENTATION DE PROGRAMME DE PARRAINAGE DE LA SQ

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les élus que la Sûreté de Québec souhaite se présenter à la séance de travail du 18 novembre prochain afin de présenter leur programme de parrainage.

Puisque tous sont d'accord, une confirmation sera envoyée à Sûreté du Québec pour confirmer la date du 18 novembre prochain.

SONDAGE À LA POPULATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait un résumé de la réception du sondage auprès de la population afin d'avoir leur avis concernant les événements. Elle fait la lecture des cinq sondages ayant été reçue. À la lumière de ces réponses, le conseil décide unanimement que la fête de l'Halloween se déroulera le 31 octobre sur le territoire de la municipalité de Launay.

2019-10-0121

PÉNALITÉ POUR INTERVENTION INCENDIE ;

CONSIDÉRANT une facture #951280 incendie du service incendie de la Ville d'Amos pour un feu de foin au 1483, Route 111, Launay, Québec ;

CONSIDÉRANT un règlement en matière incendie *#151-11 Règlement concernant les brûlages extérieurs – interdiction*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par madame la conseillère Claudette Laroche et résolu unanimement par les membres du conseil;

DE facturer une pénalité de cent dollars (100 \$) au 1483 pour l'incendie de foin du 3 mai dernier à l'adresse ci-dessus mentionnée.

DE joindre une copie de la facture ainsi que du règlement avec la facture.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

2019-10-0122

PERMISSION DE TRAVAUX FORESTIERS PENDANT LA CHASSE

CONSIDÉRANT la demande de la Coopérative de travail de Guyenne, qui désire continuer leurs travaux durant la période de chasse à l'original pour la saison 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzy Otis, appuyée par monsieur le conseiller Clermont Bossé et résolu unanimement par les membres du conseil;

D'AUTORISER la Coopérative de travail de Guyenne à continuer leurs opérations forestières durant la période de la chasse 2019 afin de leur permettre d'exécuter leurs travaux dans les délais exigés par la MRC d'Abitibi.

Adoptée

RENCONTRE CCF DE LA MRC LE 9 OCTOBRE DE 19H À 21H

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que le représentant de la municipalité au comité Forêt de la MRC aura une rencontre le 9 octobre de 19h à 21h.

DEMANDE PERMIS SPÉCIALE À TRANSPORTS QUÉBEC

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que la SAAQ ne délivre plus ce permis qui est nécessaire pour le camion à neige concernant sa largeur qui excède la normale. La demande doit être faite sur le site de Transports et payée en ligne par carte de crédit. La directrice générale et secrétaire-trésorière demande aux membres du conseil comment elle doit procéder considérant que la municipalité de Launay ne possède pas de carte de crédit. À cet effet, une demande sera faite à notre agent de la caisse afin d'obtenir une carte temporaire d'un montant fixe.

PAROLE AU PUBLIC

Le public se questionne sur le coût de service incendie ainsi que sur les méthodes à adopter pour éviter de mauvais appels coûteux.

2019-10-0123

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Claudette Laroche, appuyée par madame lac conseillère Suzy Otis et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 20 h 32.

Adoptée

Maire

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière